

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis no 6/78

Concerne: Demande de crédit de Frs. 300'000.-- pour l'achat d'un immeuble sis à Prangins, place du village, propriété de la Commune de Nyon

Délégué municipal: M. Richard BADER

Monsieur le Président,  
Mesdemoiselles, Messieurs,

Comme vous le savez certainement, Monsieur W. FISCHER, maître tapissier à Nyon, a fait légataire la Commune de Nyon des biens immobiliers qu'il possédait dans différentes communes du canton. Il se trouve que l'un de ces immeubles est situé sur le territoire de notre Commune, plus précisément sur la place du village.

La Commune de Nyon, avec l'accord de son législatif, a décidé de mettre en vente cet immeuble. Nous avons alors pris contact avec M. Jacques LOCATELLI, municipal responsable à Nyon, pour savoir si priorité nous serait accordée au cas où l'achat de cet immeuble serait susceptible de nous intéresser. Ce dernier nous a donné l'assurance que la mise en vente par une agence n'interviendrait que si notre Conseil ne s'intéressait pas à l'acquisition de cet immeuble.

Au vu de ce qui précède, nous avons chargé M. Albert CORNAZ, architecte à Nyon, de procéder à une expertise de l'immeuble en question. Il est clair que différents travaux seraient à envisager soit les façades, la toiture, les sanitaires etc, ainsi que le chauffage central.

Actuellement l'immeuble abrite 4 locataires, dont un coiffeur et un magasin de primeurs. Le revenu locatif est de Frs. 11'820.-- par année, capitalisé à un taux de 7%, ce qui donne une valeur de rendement d'environ Frs. 168'800.--

Selon l'estimation de l'architecte, la valeur objective de cet immeuble est calculée comme suit:

Terrain: surface 354 m <sup>2</sup> à Frs. 100.--	Frs. 35'400.--
Bâtiment: 1454 m <sup>3</sup> à Frs. 165.--	Frs. 239'910.--
Aménagement extérieur et divers	Frs. 4'690.--

Ce qui représente une valeur d'environ	Frs. 280'000.--
	=====

Nous sommes conscients que notre Commune possède déjà quelques immeubles, malheureusement pas tous en bon état, mais avec l'achat de cette belle ./. .

maison, qui par la suite pourrait être mise en valeur et être transformée en locaux communaux, logement du personnel, etc, notre Commune pourrait s'enorgueillir de posséder l'une des plus belles demeures de notre village.

Au moment où nous rédigeons ce préavis, le prix de vente demandé par la Commune de Nyon n'est pas tout à fait connu. Selon nos renseignements, il devrait osciller entre 260 et 280'000.--. A cette somme, il convient d'ajouter les frais d'actes et droits de mutations. Pour nous permettre de traiter, il nous faudrait un crédit de l'ordre de Frs. 300'000.--.

Nous espérons que notre conseil saisira l'occasion qui nous est offerte de faire l'acquisition de cet immeuble et nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 6/78 relatif à une demande de crédit de Frs. 300'000.-- pour l'achat d'un immeuble sis à Prangins place du village, propriété de la Commune de Nyon,

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

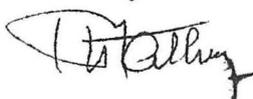
d é c i d e

- 1/ de donner l'autorisation à la Municipalité de traiter pour l'acquisition de cet immeuble,
- 2/ d'allouer à cet effet un crédit de Frs. 300'000.-- maximum.

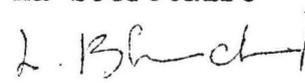
Ainsi délibéré par la Municipalité en séance extraordinaire du 20 avril 1978 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
F. Mathey

La Secrétaire

  
L. Blanchoud